Soutien à la cogénération gaz naturel

1er février 2023

Sophie REDOUTEY

Mission Obligations d'achat / Affaires réglementaires Cogénération gaz et Hydraulique

Sommaire

1. Chiffres clés

2. Actualités de la filière cogénération

3. Focus contrat C16

ACCESSIBILITE INTERNE
©EDF 2021 - Ce document est la propriété d'EDF - Toute communication, reproduction, publication, même partielle, est interdite sauf autorisation écrite.

1. Soutien à la cogénération par EDF OA
Vue d'ensemble historique

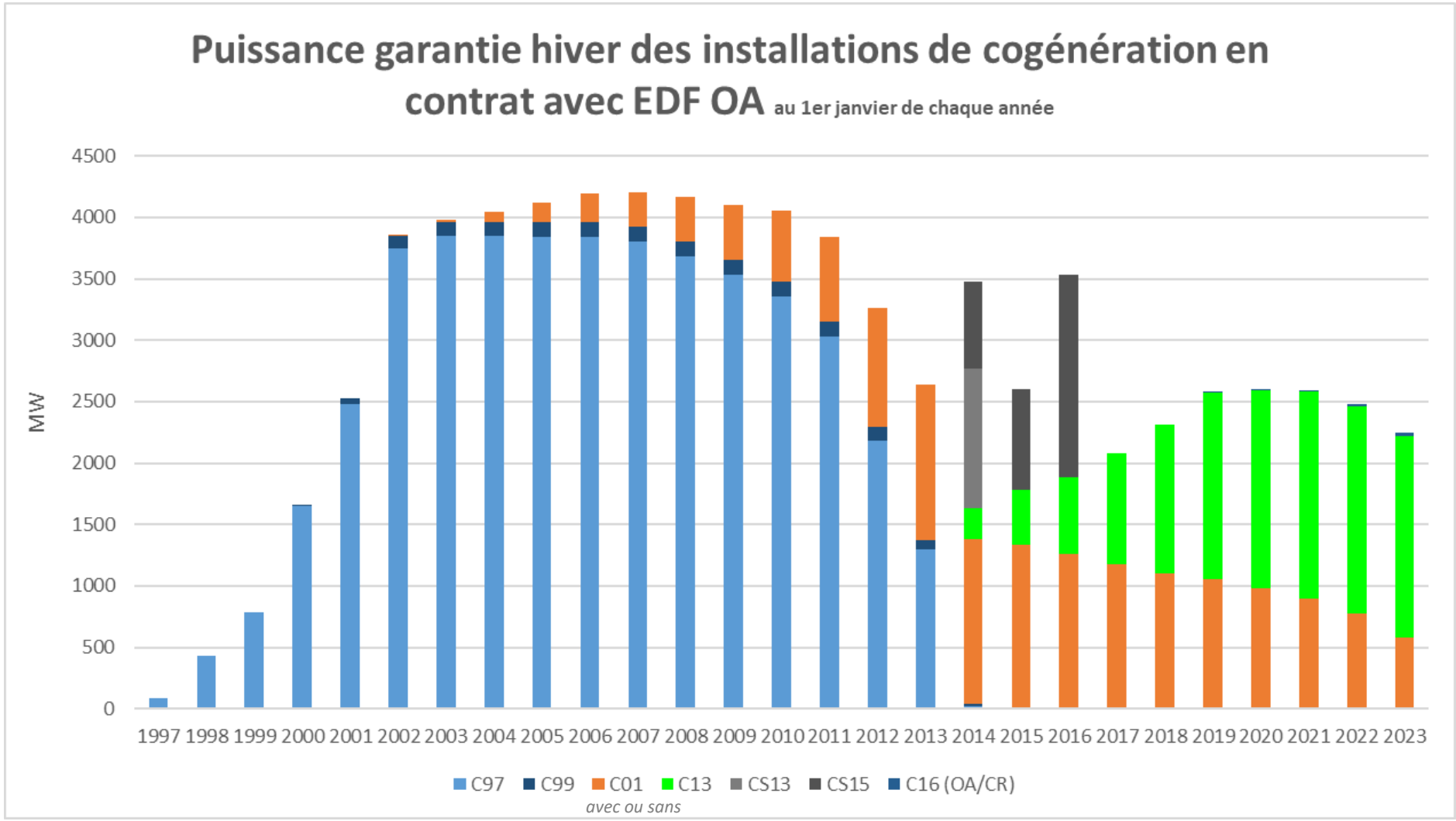

1. Contrats C01, C13 et C16

C01 et C13: Contrats en exécution au 01/01/2023

	Nombre	Puissance cumulée (MW)	Puissance moyenne (MW)
Contrats C01 et C13	624	2 288	3,7

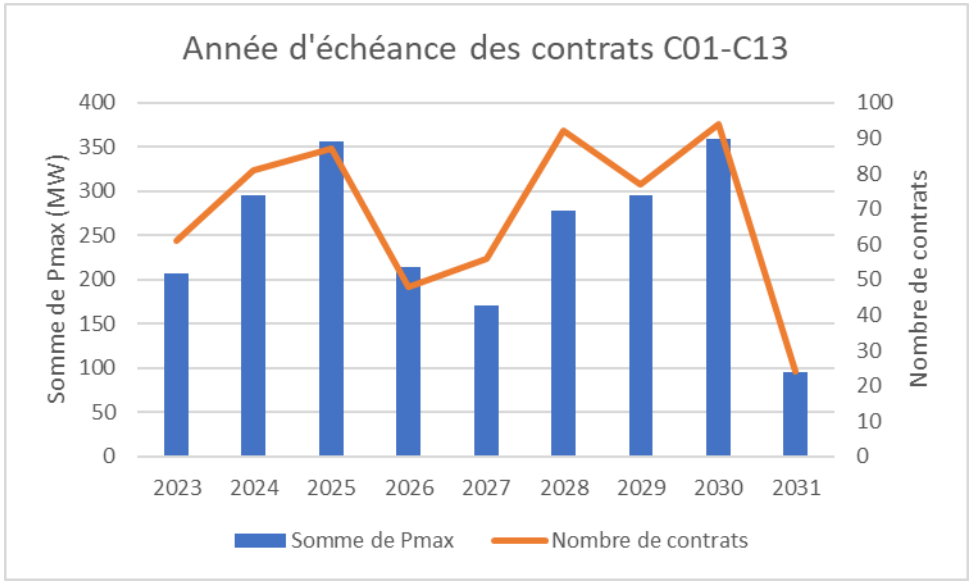

C16: Contrats et Demandes de contrats complètes hors projets annulés au 01/01/2023

		Nombre	Puissance cumulée (kW)	Puissance moyenne (kW)
En service	OA	67	9 633	144
	CR	27	19 345	716
	Total	**94**	**28 978**	**308**

Projets	OA	47	10 115	215
	CR	544	519 102	954
	Total	591	529 217	895

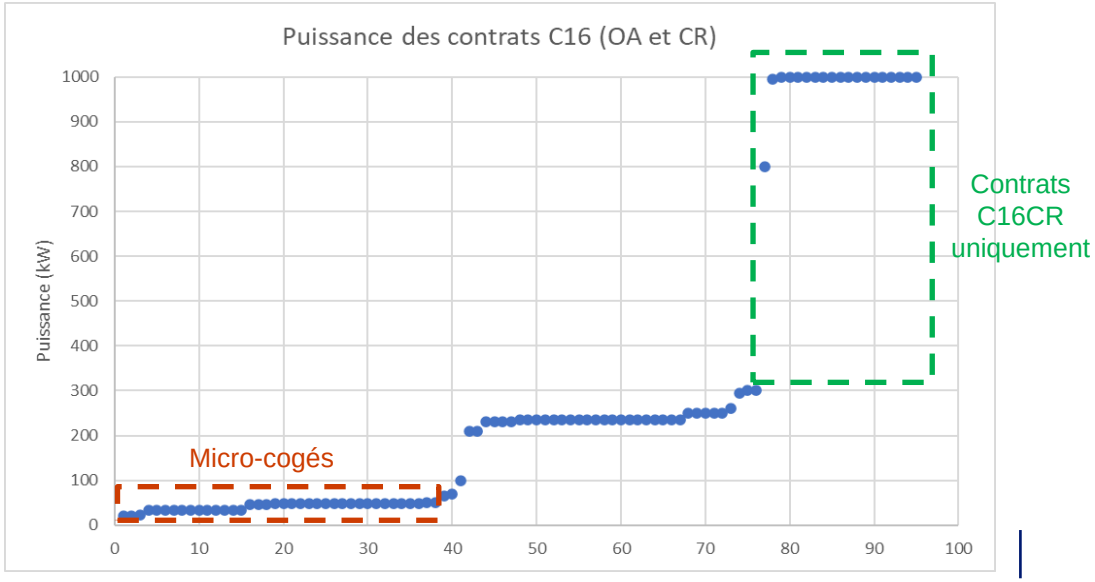

Obligation d'achat et Complément de rémunération

- **Obligation d'achat (OA)** : l'énergie est vendue à un acheteur obligé, à tarif réglementé.

- **Complément de rémunération (CR)** : l'énergie est vendue sur le marché de l'électricité. EDF verse une prime qui s'ajoute à la recette de vente.

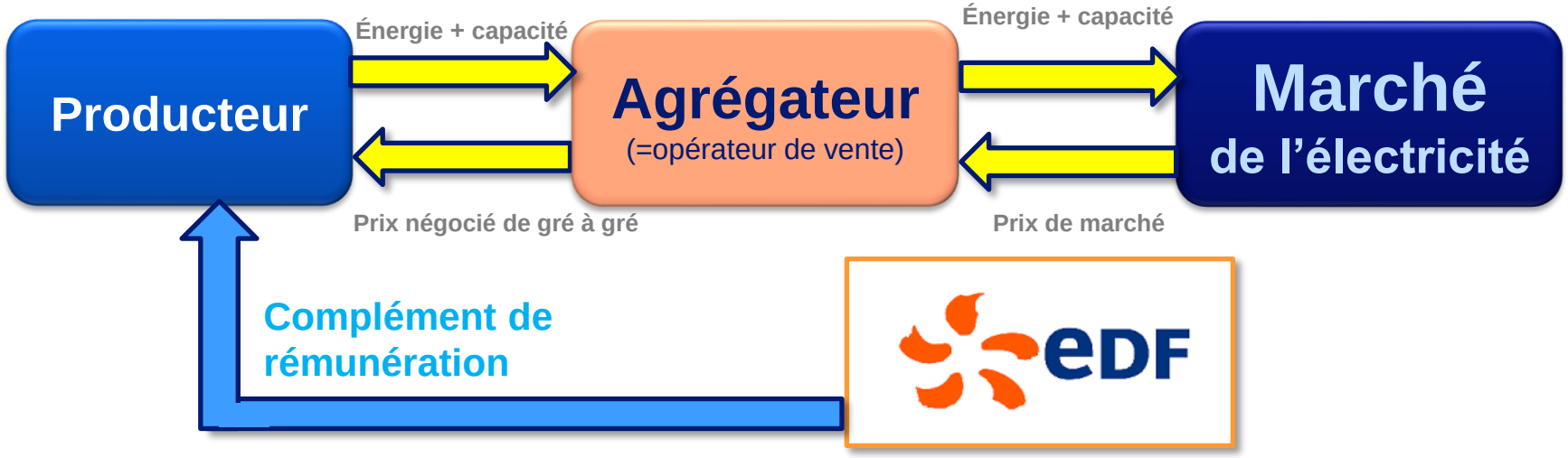

2. Actualités de la filière cogénération

Rappels:

- Soutien aux cogénérations gaz naturel et arrêté tarifaire de 2016 abrogés depuis le 23.02.2021
- Contrôles par un bureau de contrôle des cogénérations gaz supérieures ou égales à 50 kW
  - Contrôle périodique tous les 4 ans
  - Contrôle entre 1 et 12 mois avant l'échéance du contrat
  - Contrôle suite à modification: en cas de remplacement à l'identique d'un dispositif de comptage servant au calcul d'Ep, possibilité de limiter le contrôle au dispositif remplacé

C16CR:

- Émission d'avoirs lorsque le tarif du contrat est inférieur au M0.
- Les avoirs des contrats ayant pris effet après le 19 décembre 2021 ne sont pas plafonnés (cf. décret n°2021 1691)
- Pour les contrats ayant pris effet avant le 19 décembre 2021, la loi de finances rectificative pour 2022 a modifié le calcul du plafonnement à partir de janvier 2022.
- L'arrêté fixant le prix seuil à 44,78 €/MWh pour 2022 est paru le 31.12.2022. Les producteurs devront émettre prochainement un avoir de rattrapage au titre de 2022. EDF OA communiquera à chaque producteur les montants relatifs à son contrat.
- Article sur le site EDF OA

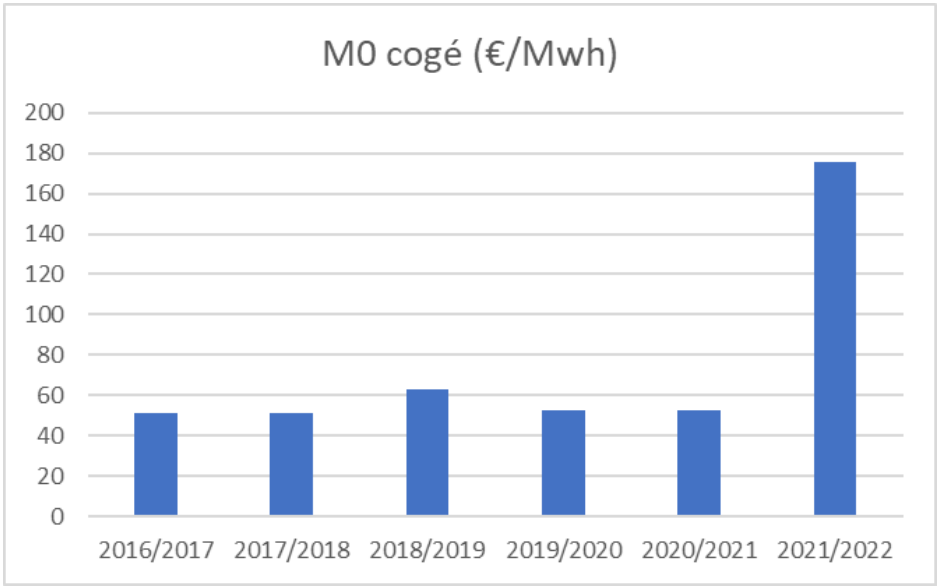

2. Actualités de la filière cogénération – Contrats d'achat

Fin d'hiver 2021-2022

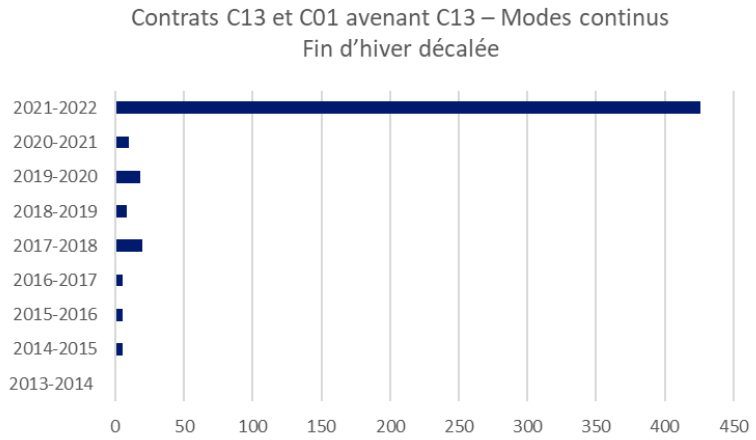

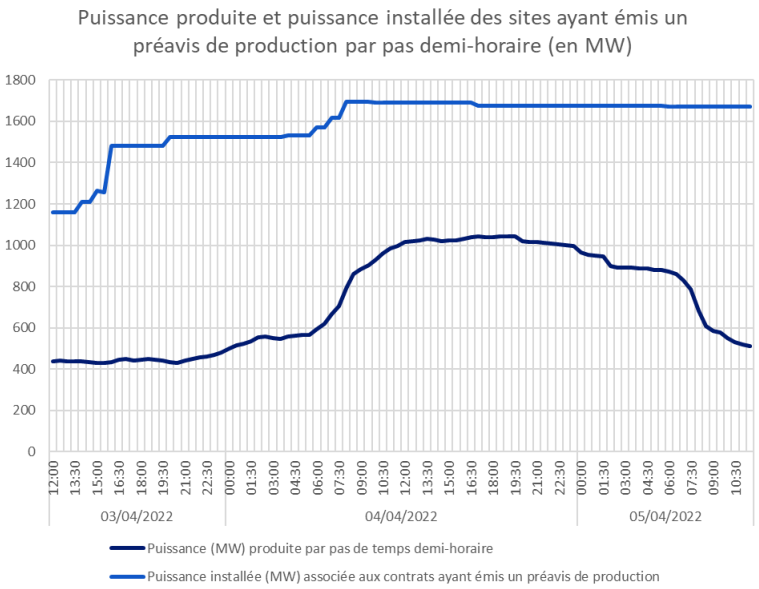

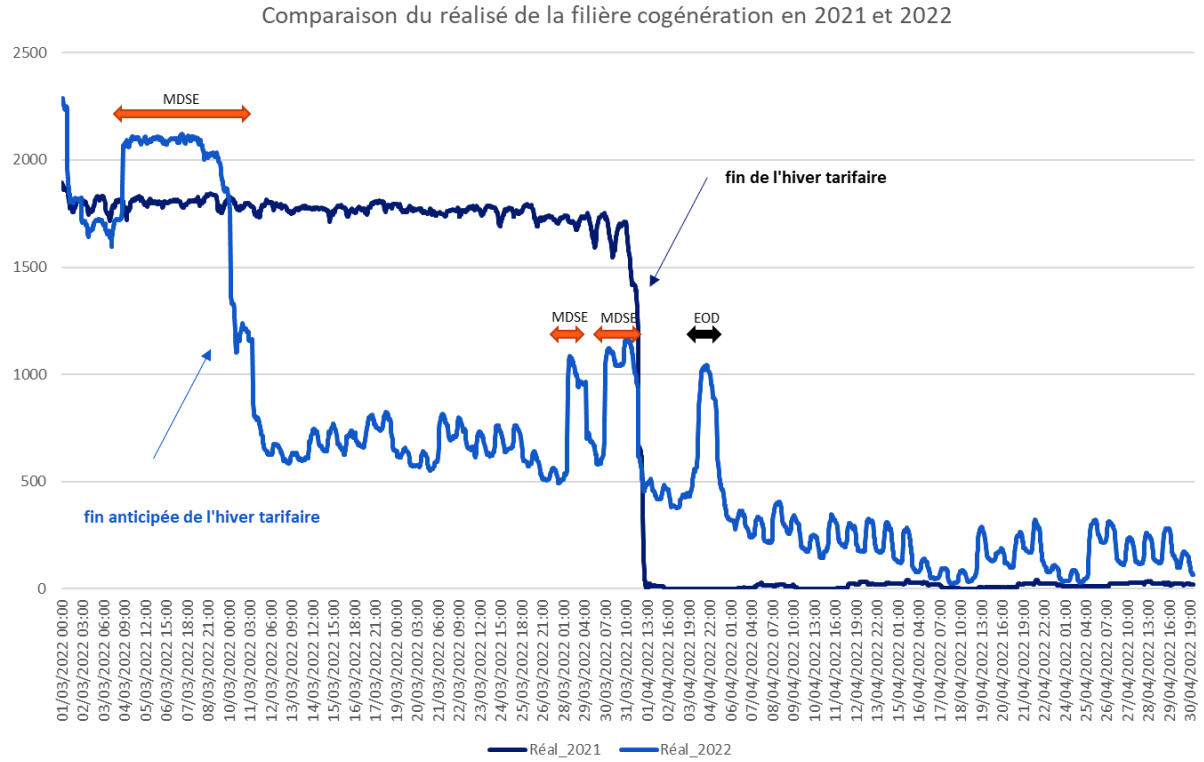

Equilibre Offre-Demande tendu le 4/04/2022

- A la demande de la DGEC, EDF OA a informé samedi 2/04 les producteurs d'une tension sur le réseau électrique le lundi 4/04 et a réduit les 2 et 3/04 le préavis de fonctionnement hors appel à 12h
- Pmax cumulées des préavis pour le 4/04 jusqu'à 1,7 GW
- Production maximale de 1 GW (soit 60% des Pmax cumulées)

2. Actualités de la filière cogénération – Contrats C13 et C01 avenant C13

Arrêté du 28 octobre 2022

- A partir de l'hiver 2022/2023
  - Modes continus : Suppression du plafonnement de la composante gaz
  - Mode MDSE: la composante de la rémunération Rgaz, pour les journées d'appel prend en compte le prix day ahead « end of day » (EOD) de la veille (et non plus la moyenne sur le mois)
- Hiver 2022/2023
  - En cas de journée Ecowatt orange ou rouge, l'acheteur appelle les installations ayant choisi le mode MDSE

Notes d'instruction de la DGEC

- Changement de mode de fonctionnement du mois M+1 jusqu'au 23/M
- Modes continus: choix de la date de début d'hiver jusqu'au 23/10 et de fin d'hiver jusqu'au 23/02
- Fonctionnement hors appel: préavis de 24h

Articles sur le site EDF OA

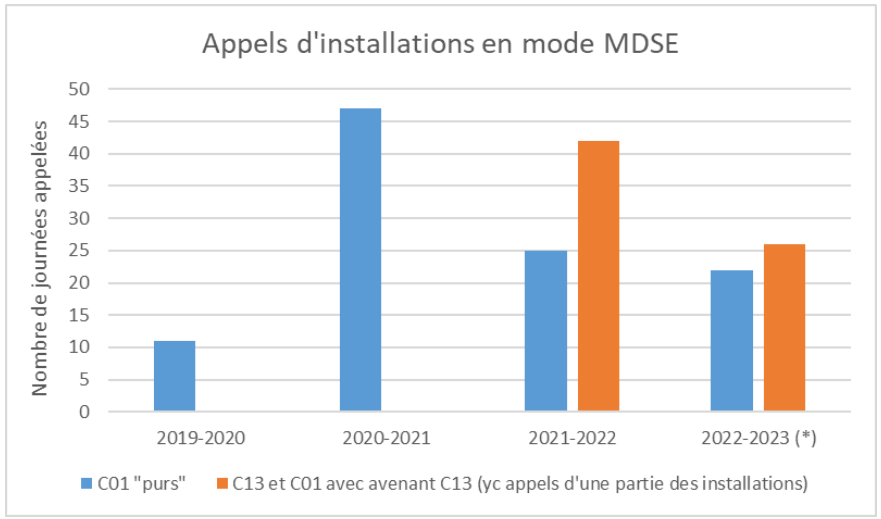

(*) à fin janvier 2023

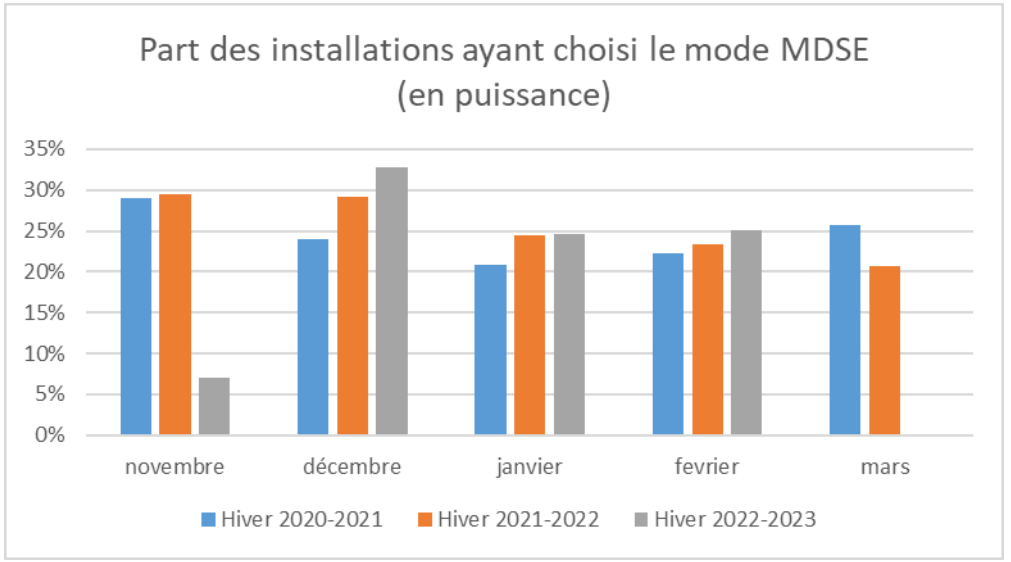

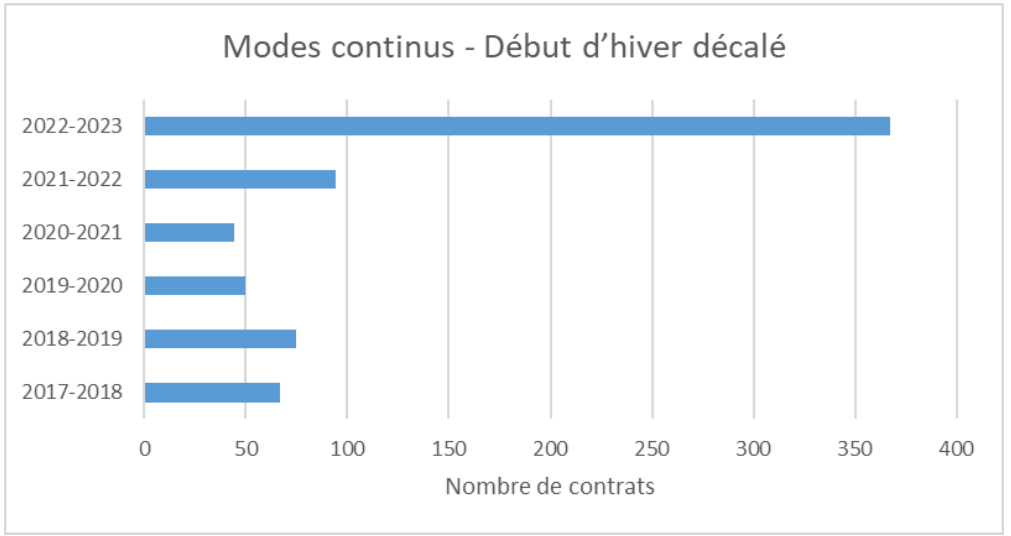

3. Charges EDF OA au titre de 2021

	Toutes filières				Cogénération gaz			
	2021		2020		2021		2020	
	OA	CR	OA	CR	OA	CR	OA	CR
Nombre de contrats	446 000	680	420 000	420	799	18	798	8
Puissance installée (GW)	30	5,4	28,5	4	2,7	0,01	2,8	0,01
Energie achetée/soutenue (TWh)	57	8	62	6	6,8	0,04	7	0,02
Achats / primes versées aux producteurs (M€)	8 367	-2 (*)	8 215	321	1 539	2,4 (*)	965	1
Montant d'achat / CR moyen (€/MWh)	148	0 (*)	132	49	225		138	48
Vente des garanties de capacité (M€)	64	-	250	-				
Vente de l'énergie sur le marché (M€)	4 818	-	2 224	-				
Coûts de gestion EDF (M€)	52		50					

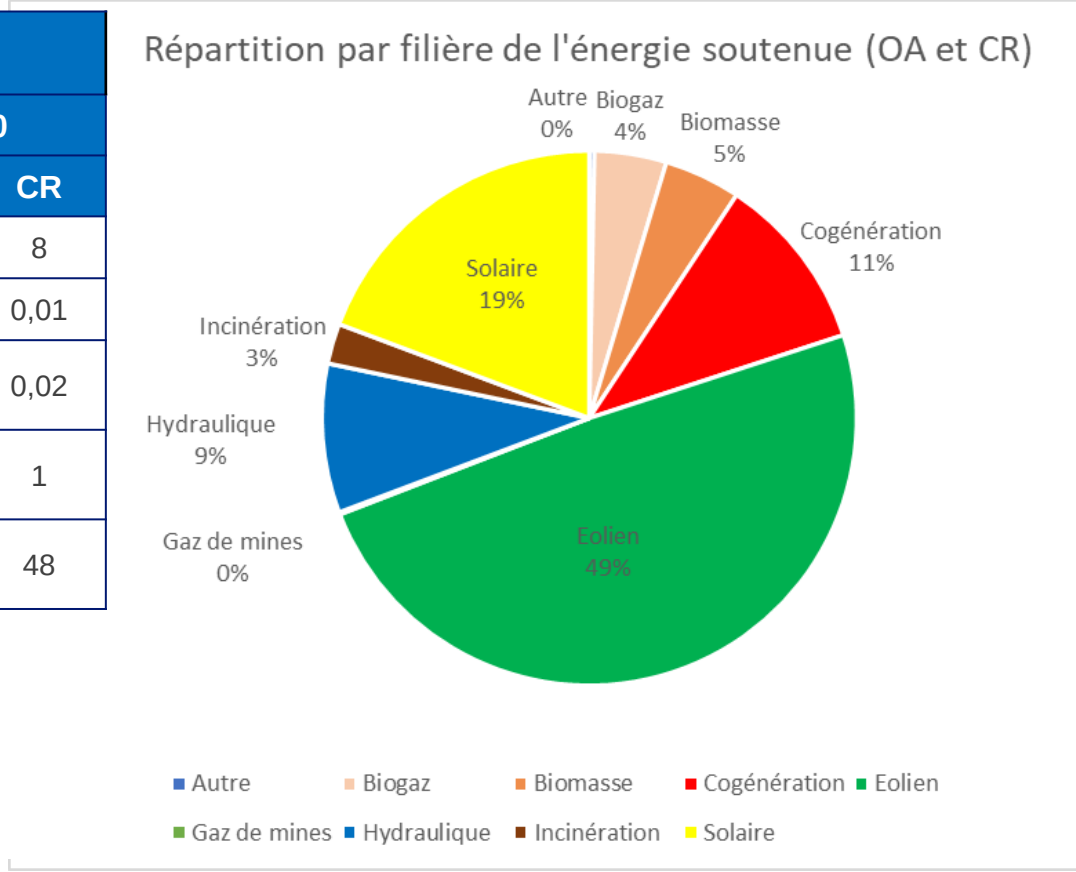

(*) Ces chiffres prennent en compte les avoirs émis par les producteurs et encaissés par EDF OA au moment de la déclaration de charges auprès de la CRE

3. Le contrat C16 (arrêté du 3 novembre 2016)

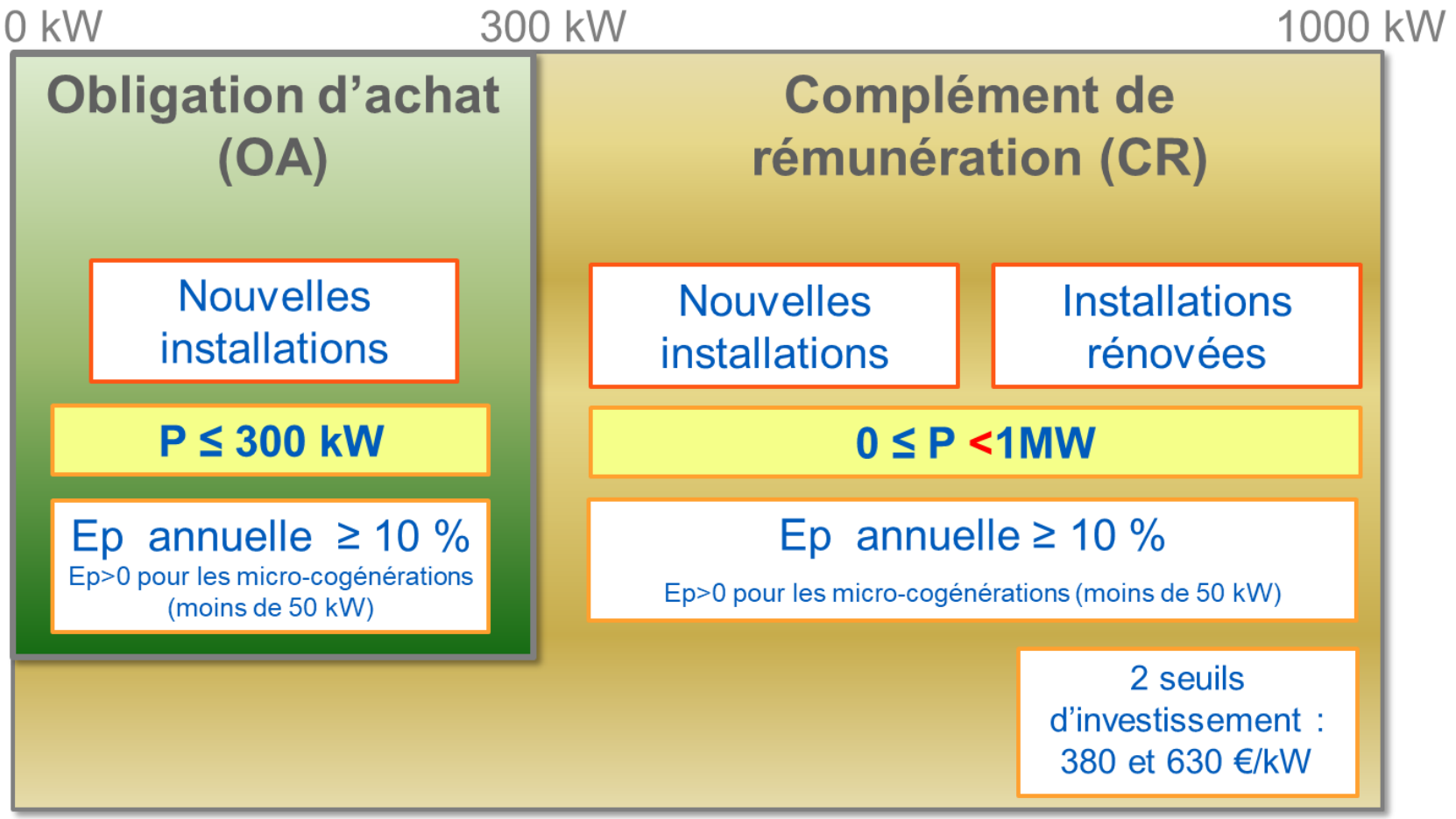

3. Le contrat C16 – Principales caractéristiques

Signature du contrat par anticipation

- Prise d'effet:
  - Préavis de notification
  - Date de constat de l'attestation de conformité d'un bureau de contrôle
    - Microcogénération (< 50 kW): Attestation sur l'honneur et Attestation constructeur de valeur d'Ep
  - OA: demande de rattachement au périmètre d'équilibre
  - CR: obligatoirement un 1er du mois

Durée du contrat: 15 ans

	Obligation d'achat	Complément de rémunération
Actualisation du tarif	Actualisation du coefficient K à la date de demande de contrat Actualisation annuelle du coefficient L	
Rémunération	Réfaction TICGN (cf. décret n°2020-1301 du 27 oct 2020)	
Tarification Hiver	Hiver: 1/11 au 31/03 • Te * Energie écrêtée à Pmax • Prime à l'efficacité énergétique	Hiver: 1/10 au 30/04 • Te * Energie • Prime à l'efficacité énergétique • Prime de gestion • Déduction du prix de marché • Prime de non production • Déduction des capacités
Tarification Eté	Prix des écarts positifs * Energie écrêtée à Pmax	ø

3. Le contrat C16 – Focus sur la facturation C16OA des microcogénérations

Facturation annuelle

<!> Rappeler le numéro de contrat sur la facture et intégrer la réfaction liée à l'exonération de taxe TICGN

En cas de compteur élec à index

- La première et la dernière relève effectuée entre le 15 octobre et le 15 avril déterminent la production hivernale. Sans ces relèves, toute la production est considérée en été
- Fournir les relevés mensuels (effectués par le producteur)
  - Nécessaires au contrôle des factures par EDF OA (Te varie mensuellement)
  - Sans ces relevés, la production mensuelle considérée est la moyenne arithmétique de la production hivernale ramenée au mois

3. Contrats C16OA et C16CR signés et/ou actifs

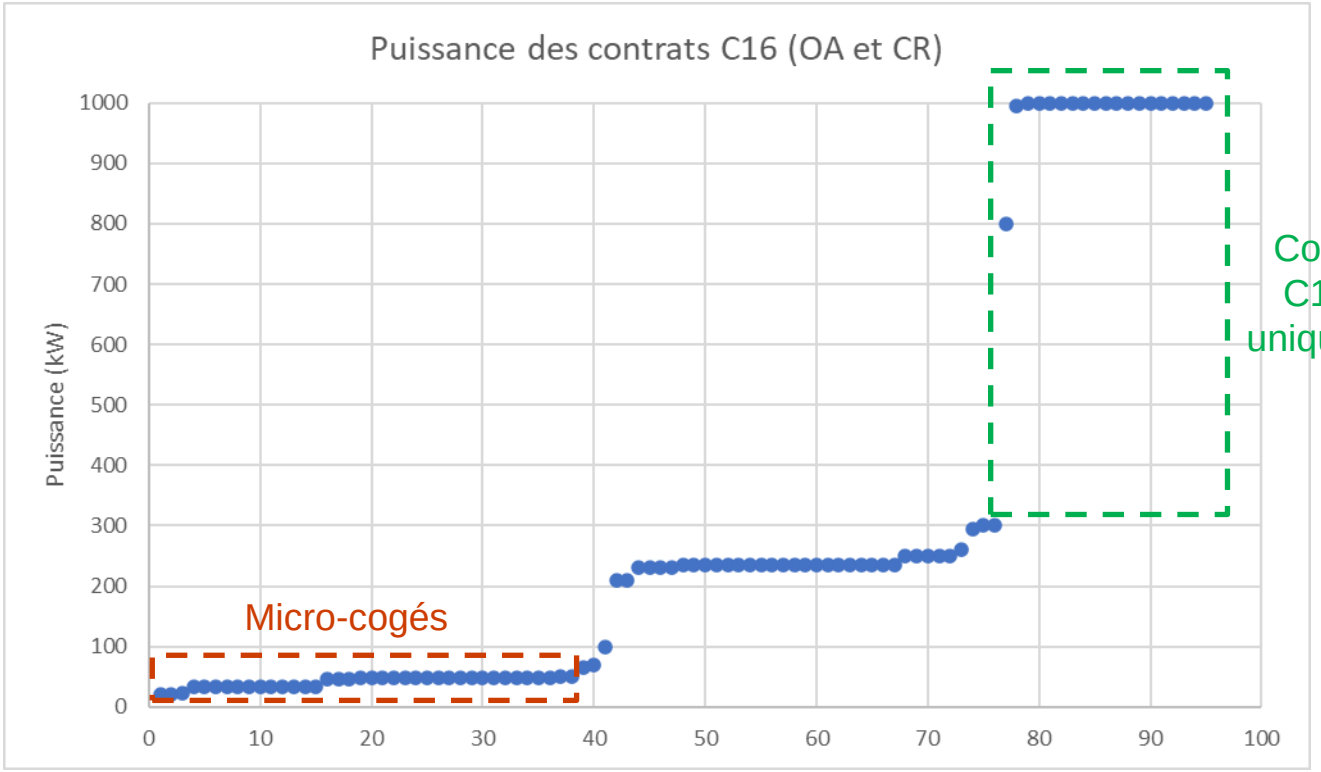

Des questions ?

©EDF 2021 - Ce document est la propriété d